

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2022**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : Mr EPOULET Gérard, Mme BOURLON Aline, Mr FOUILLET Olivier, Mme DEBORDE Sonia, Mr GALLIEZ Ivan, Mr NERRIERE Serge, Mme BOUTIN Isabelle, Mme MENARD Evelyne, Mr FILLION Guillaume,

Absents excusés : Mme FILLON Florbela (pouvoir à Mr FOUILLET Olivier), Mme CHAUSSERAY Dominique (pouvoir à Mme BOUTIN Isabelle), Mr PENNINGER Alexandre (pouvoir à Mr GALLIEZ Ivan), Mr CHARLET Geoffrey (pouvoir à Mme MENARD Evelyne).

Absents : Mme MORICHON Charlotte, Mr VIGNAULT Quentin

Date de la convocation : 21/04/2022

Secrétaire de séance : Mme MENARD Evelyne

Avant de commencer la séance, Mr le Maire informe les membres du Conseil du retrait de 2 points mis à l'ordre du jour, par manque d'informations, à savoir : le plan de financement concernant la création de l'aire de loisirs et les attributions de subventions pour l'année 2022.

Par contre, un nouveau point est ajouté (avec prise de délibération) : proposition financière de l'Entreprise BODET, concernant le remplacement du tableau de commande de la cloche de l'Église.

Ces modifications sont validées par les membres de l'Assemblée.

1/ Approbation du compte rendu du 31 MARS 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2022 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

➤ Adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion des Deux-Sèvres

Délibération 22/2022

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment

L'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants,

L'article L. 422-1 et suivants,

L'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Mr le Maire évoque les évolutions qui s'opèrent dans la Fonction territoriale et notamment dans les aspects sociaux concernant les agents (participation sur la prévoyance, la complémentaire santé...). La présente démarche s'inspire des pratiques du secteur privé, en matière de Bilan de Compétence. A cet effet, il présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Mr le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

➤ **Devis de réfection du parking de l'école**

Délibération 23/2022

Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal, que suite à la demande de parents d'élèves sur l'état du revêtement du parking, il est nécessaire d'effectuer la réfection du parking de l'école.

Pour ce faire, l'Entreprise BONNEAU TP a réalisé un devis pour un montant de 8 509.00€ HT, soit 10 210.80€ TTC. Ces travaux seront mandatés en investissement, ce qui implique la récupération de la TVA.

Mr le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée.

Après vote par 8 voix POUR / 1 voix CONTRE, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur cette proposition financière et autorisent Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **Devis concernant la modification de l'éclairage public Chemin du Pinier et Chemin de Bourneau**

Délibération 24/2022

Mr le Maire expose qu'en 2020, un devis concernant la modification de l'éclairage public Chemin du Pinier et Chemin de Bourneau, avait été établi par SEOLIS pour l'implantation de 7 mâts et pour un montant de 36 847.63€ TTC.

Au vu de la situation sanitaire, ce projet avait été « mis de côté ».

Le 5 avril dernier, Mr le Maire a rencontré Mr PELTIER, afin de reprendre ce dossier et d'y apporter quelques modifications relatives au nombre de mâts (de 7 à 5).

Une proposition financière a été établie par SEOLIS, pour un montant de 27 593.88€ HT, soit 33 112.66€ TTC.

Ce genre de travaux est éligible à des aides du SIEDS. La demande sera faite après l'adoption du dossier.

Mr le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette reprise de projet d'éclairage public et sur le montant de cette opération.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur cette proposition financière et autorisent Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **Fonds de Solidarité Logement – Appel à contributions Année 2022 -**

Délibération 25/2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de contribution pour l'année 2022, émanant du Conseil Départemental, concernant le fonds de solidarité logement (FSL). Il précise que ce fonds est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie, compte tenu de leur budget restreint. En 2021, ce fonds a soutenu 2 260 ménages par le biais d'une aide individuelle ou d'une mesure d'accompagnement (3 ménages ont été aidés sur la commune de Germond-Rouvre)

Monsieur le Maire propose comme les années passées que la collectivité soutienne cette démarche.

Monsieur le Maire précise que la contribution apportée sur l'année 2021 était de 600.00€ et propose de reconduire à l'identique cette contribution pour l'année 2022. Nous devons envisager de l'augmenter en 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder une contribution de 600 € pour l'année 2021, au fonds de solidarité logement.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

➤ **Décision modificative n°1**

Délibération 26/2022

Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'abonder le budget du C.C.A.S., afin que celui-ci se maintienne, comme chaque année à environ 3 500.00€.

Il rappelle que lors du vote du budget primitif 2022 de la commune, la somme de 1 000.00€ avait été consacrée au budget du C.C.A.S. mais l'excédent de fonctionnement de 2021 étant de 69.72€, le montant total du budget de fonctionnement s'élève à 1 069.72€.

Mr le Maire propose, par conséquent, la décision modificative suivante :

Objet des recettes	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et articles	Somme	Chapitre et articles	Somme
AUTRES	65/65888	- 2 500.00€		
C.C.A.S.			65/657352	2 500.00€

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable/défavorable à cette décision modificative.

➤ **Proposition financière relative au remplacement du tableau de commande de la cloche de l'Église**

Délibération 27/2022

Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal, que lors de sa rencontre avec la société BODET, spécialiste en art campanaire, le remplacement du tableau de commande de la cloche a été évoqué.

En effet, depuis plusieurs mois, la cloche de l'Église ne fonctionne plus.

La société BODET a, par conséquent, établi une proposition financière sur ce remplacement, qui s'élève à 2 055.00€ HT, soit 2 466.00€ TTC.

Mr le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur ce devis.

Après vote et par 8 voix POUR / 1 ABSTENTION, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur cette proposition financière et autorisent Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ Dossier : réunions, rencontres, intercommunalité

* Le centre aéré organisé par le Centre socio-culturel aura lieu du 11 au 29/07/2022,

* Information sur le devis proposé par la société BRUNET : Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite à l'intervention de cette société sur la chaudière de la cantine, un devis a été établi concernant le remplacement de certaines pièces usagées ainsi que le coffret de sécurité de la chaufferie de l'école. Mr le Maire indique que le remplacement de ce coffret peut être réalisé en interne, avec l'achat de fournitures de petit équipement.

Par conséquent, le montant du devis s'élève à 1 188.00€ HT et non 1 805.00€ et cette opération sera mandatée en fonctionnement.

* FESTIVAL TOUS EN SCENE : du 6 au 8 mai 2022

Mr le Maire invite les conseillers et les administrés à participer aux diverses représentations du Festival

* Résultats des élections présidentielles :

GERMOND ROUVRE			
2° TOUR : 24 avril 2022			
	Nb Voix	% Inscrits	% Votants
Inscrits	852		
Votants	697	81,81%	81,81%
Abstention	155		22,24%
Nul	22	2,58%	3,16%
Blanc	59	6,92%	8,46%
Exprimés	616	72,30%	88,38%
Majorité Absolue			
CANDIDATS			
MACRON	388	45,54%	62,99%
LE PEN	228	26,76%	37,01%
	616		

* Organisation du « JEU DES 7 MERVEILLES » du 2 mai au 12 juin 2022.

* La chorale « Y en a marre » clôturera le « JEU DES 7 MERVEILLES » le 17 juin à 20h00 à la Salle Culturelle

➤ Prochain Conseil municipal : jeudi 2 juin 2022 à 18h45

Fin du Conseil à 20h30